



Mairie - 25660 Gennes
1 rue du Lavoir

Tel : 03 81 55 75 32

Fax : 03 81 55 91 41

E-mail : commune.gennes@orange.fr

Site Internet : www.gennes25.fr

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 février 2015

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney

Excusés : Thierry Morel, Jean Simondon, Gérard Thomas (procuration à Christophe Demesmay)

Secrétaire de séance : Didier Salins

Ordre du jour

1- Présentation par les enseignantes du projet numérique

Mesdames Minotti et Dodane, enseignantes du primaire, présentent à l'aide d'un document vidéo projeté le projet numérique de l'école. Il s'agit de l'utilisation en classe d'un TBI (Tableau blanc interactif) ou d'un VPI (Vidéo projecteur interactif). Le but serait d'équiper une ou deux classes dans la mesure du possible.

2- Forêt communale : programme des travaux 2015

Le programme des travaux patrimoniaux proposé par l'Office National des Forêts au titre de l'exercice 2015, approuvé à l'unanimité, s'élève à 20 823.37 € H.T. Il concerne des ouvertures de cloisonnement, des dégagements manuels et des plantations nouvelles.

3- Groupement de commande – élaboration des Ad'Ap'

Une loi du 11 février 2005 imposait aux établissements recevant du public (ERP) une mise en conformité de leur accessibilité à toutes les personnes handicapées avant le 1^{er} janvier 2015. En raison des coûts générés par cette mesure, de nombreux propriétaires d'ERP n'ont pas réalisé la totalité des travaux qui leurs incombaient dans les délais impartis. Face à ce retard, une ordonnance du 26 septembre 2014 a créé le dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap'). Concrètement, cette dernière impose aux propriétaires d'ERP l'établissement d'un Ad'Ap' avant la date du 26 septembre 2015, l'agenda devant programmer les travaux de mise aux normes des bâtiments avant la date butoir du 26 septembre 2018. La totalité des travaux de conformité devra donc être réalisée dans un délai de trois ans, sous peine d'amendes conséquentes.

Le Grand Besançon propose à ses Communes membres un groupement de commande pour la réalisation de leurs Ad'Ap' au tarif de 2.90 € HT par habitant. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

4- Remplacement du secrétaire de mairie sur la période du 16 au 28 mars

Le secrétaire de mairie ne sera pas en arrêt maladie sur la période du 16 au 28 mars comme cela était prévu ; il n'y a donc plus lieu de le remplacer.

5- Convention cadre du service missions temporaires du Centre de gestion du Doubs

Le Centre de gestion du Doubs (CDG) propose aux communes du département un service de remplacement temporaire pour faire face à des besoins ponctuels en personnel. Ce service est actionné à la demande de la Commune, sous réserve de la signature préalable d'une convention avec le CDG. La précédente convention, qui a permis à notre collectivité de remplacer un agent technique en maladie fin 2013, début 2014, possédait une durée de validité de trois ans et arrive à son terme. Il est proposé aux collectivités du Doubs de souscrire une nouvelle convention, d'une durée égale, sur la base des mêmes conditions. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- Centre aéré d'hiver : détermination des conditions d'inscriptions et des tarifs

Le Centre aéré d'hiver se déroulera à la salle polyvalente du 23 au 27 février, sur le thème « au fil des histoires ». Les enfants qui le fréquenteront pourront être inscrits à la journée avec (70 €) ou sans repas (50 €) ou à la demi-journée (35 €), pour un accueil organisé entre 8h30 et 17h30. Une réduction de 10 % sera par ailleurs appliquée à partir du deuxième enfant d'une même famille et les bons CAF acceptés.

7- Embauche d'animateurs pour le Centre aéré

Deux animateurs sont recrutés pour le Centre aéré de février, le premier titulaire du BAFA (rémunération de 50 € par jour) et le second, stagiaire (rémunération de 45 € par jour). La direction du Centre est assurée par l'agent territorial d'animation de la Commune, Madame Vienny.

8- Classement de nouvelles voiries

Trois nouvelles voiries sont classées dans le domaine public communal (les rues du Vieux Tilleul et des Vanniers et le chemin des Vernottes), portant la longueur totale de la voirie communale à 14 517 mètres.

9- Vente d'herbe, évolution des surfaces

Suite à l'engazonnement de l'ancien stade de football de La Ramée et à la démolition du vestiaire, la surface prise en compte pour une vente d'herbe au GAEC Robert sur ce secteur passe de 1 hectare 70 à 2 hectares 45. Un nouveau tarif tenant compte de cette hausse sera appliqué à partir de novembre 2015.

10- Vente en eau des pâtures – modifications à apporter par rapport aux années précédentes

Afin de régulariser la situation liée à la reprise de l'exploitation agricole de Monsieur Jean-Pierre Genilloux par son fils Philippe, le contrat concernant trois branchements dont bénéficie la ferme sur l'alimentation en eau issue de la source du Vernois est modifié. A compter de la prochaine facturation (novembre 2015), la redevance en eau sera ainsi au nom de Monsieur Philippe Genilloux et non plus au nom de son père.

Questions et informations diverses

- **Point sur les projets et travaux**

Économies d'énergie

- Salle polyvalente : une étude sera réalisée au printemps 2015 pour l'isolation (toiture et façades) et le remplacement de la chaudière (utilisation de bois déchiqueté comme la chaudière alimentant les écoles, la salle vers l'église et l'atelier communal). Les travaux devraient être réalisés courant 2016.
- Un diagnostic sur l'éclairage public, en cours, proposera des solutions pour améliorer les performances énergétiques de notre parc lumineux.

Assainissement

- Le problème d'écoulement des eaux usées pourrait se solutionner par un raccordement sur la conduite située à proximité du vestiaire de football (d'après une étude de géomètre). Cette possibilité est à l'étude.
- La mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sur les secteurs de la commune en réseau unitaire constitue un dossier à traiter, moyennant un certain nombre d'incertitudes quant à l'avenir de la station d'épuration de Saône et la reprise de la compétence de l'assainissement par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.
- Le dessableur fera l'objet d'un nettoyage ce printemps.

Accessibilité aux bâtiments publics

Une loi impose des travaux, certains sont déjà réalisés (église), d'autres sont en attente (ils seront réalisés en conformité avec l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap') mentionné au deuxième paragraphe du compte-rendu.

Aménagements et entretiens

- La cantine est devenue trop exigüe en raison du nombre d'enfant la fréquentant. Un réaménagement est prévu courant 2015.
- Une réfection en bicouche du parking de la salle polyvalente, avec la matérialisation de places de co-voiturage et handicapés est en projet.
- Une étude est en cours pour la réfection de l'entrée et de l'allée centrale du cimetière
- Un verger pour les enfants est à l'étude.

Ecole

Une quatrième classe pourrait ouvrir à la rentrée 2015 (92 enfants attendus). Des petits travaux sont envisagés à court terme sur les bâtiments : la pose d'antidérapants dans les escaliers d'accès au primaire, une intervention sur l'éclairage extérieur, la résolution de problèmes d'eau chaude à la maternelle et le marquage de lignes blanches dans la cour.

- Problème d'eau chaude sur le lave-main de l'école maternelle

• **Urbanisme – dossiers acceptés**

Le 4 février 2015 : accord tacite d'un permis de construire pour une maison individuelle rue de la Valière

Le 12 février 2015 : accord tacite d'une déclaration préalable portant division parcellaire rue de la Valière

Le 13 février 2015 : accord d'une déclaration préalable communale en vue de l'extension de la salle de cantine

Le 15 février 2015 : accord tacite d'une déclaration préalable pour la construction d'un garage rue des Vignes

Le 18 février 2015 : accord tacite d'un permis de construire pour une extension de maison d'habitation et la construction d'un garage rue des Lochières

• **Fermeture du secrétariat**

Pendant les vacances d'hiver, le secrétariat de mairie sera fermé le jeudi 26 et le samedi 28 février. En cas d'urgence pendant cette période, Madame le Maire est joignable au 03 81 55 27 46.

- **Implantation d'un poste électrique raccordé aux lignes 225 000 et 63 000 volts
Mambelin – Palente au lieudit « La Caille » sur le territoire de la commune de La Chevillotte : réunion publique**

Dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation électrique du Grand Besançon, R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) implantera un poste électrique haute tension au lieudit « La Caille », sur le territoire de la Commune de La Chevillotte, non loin de la limite communale avec Gennes. Le village sera impacté par ce chantier pour l'accès des camions et par la suppression de certaines lignes aériennes.

Un technicien de R.T.E. présentera ce projet à la population au cours d'une réunion publique qui se tiendra à la **salle polyvalente de Gennes le jeudi 12 mars 2015 à 20h30.**

- **Elections départementales des 22 et 29 mars prochain**

Les élections de nos représentants au Conseil général, qui se tiendront les 22 et 29 mars prochains, ont changé de nom. On ne parle plus d'élections cantonales mais d'élections départementales.

Le mode de scrutin de ces élections départementales change lui aussi. Il sera en effet binominal majoritaire à deux tours. Ce qui signifie qu'on ne votera plus pour un conseiller général mais pour deux (un binôme), chaque binôme de candidats étant constitué de deux personnes de sexe différent. Les suppléants du binôme doivent également être deux personnes de sexe différent. Ce sont les premières élections permettant d'élire les conseillers départementaux de l'ensemble des conseils généraux. Fixées les 22 et 29 mars 2015, elles sont découplées des élections régionales. Elles remplacent les élections cantonales initialement prévues en 2014 et 2017.

Pour voter, n'oubliez pas votre carte d'identité. La carte d'électeur, elle, n'est pas obligatoire. Surtout, si vous ne voulez pas que votre vote soit considéré comme nul, ne déchirez pas le bulletin et n'y ajoutez aucune inscription ou rature.

Enfin, insérez bien un seul bulletin dans l'enveloppe pour que votre vote soit pris en compte. Il est également possible de voter par procuration, en désignant un autre électeur de la commune pour voter à votre place auprès du commissariat ou du tribunal d'instance.

- **Opération Fleurs de l'A.D.M.R.**

L'A.D.M.R. organisera dans le département du Doubs, les 12, 13 et 14 mars prochain, sa traditionnelle « Opération Fleurs ». Cette manifestation est chargée d'apporter une ressource favorisant l'équilibre financier des structures associatives.

Les personnes habilitées à quêter porteront une carte visée par les services de la préfecture ainsi que le logo A.D.M.R.

- **Petite annonce : vente d'un terrain à bâtir**

Des particuliers vendent un terrain à bâtir viabilisé d'une surface de 835 m², rue du Murgelot (parcelle cadastrée section AA numéro 104 - lotissement de l'Enclos). Contact concernant cette vente : 06 07 30 33 46 (Carine Jannin).

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le vendredi 20 mars à 20h00.